

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

SECRÉTAIRE	Grégory JOSEPH
SECRÉTAIRE ADJOINT	Tony LOURENÇO

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N°	INTITULÉS DES DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS	RÉSULTATS DES VOTES
ÉDUCATION ET FORMATION			
17-205	BASSIN FORMATION : PROJET DE MOBILITÉ COLLECTIVE EN IRLANDE	G. BORDEDEBAT	UNANIMITÉ
17-206	BASSIN FORMATION : MODIFICATION DES TARIFS DE PRESTATION ET DE CERTIFICATION DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'APP – MODIFICATION DES TARIFS DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS	J.J. EROLES	UNANIMITÉ
SOLIDARITÉ, SANTÉ ET PRÉVENTION			
17-207	PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS – COMITÉ D'ÉTUDE ET D'INFORMATION SUR LA DROGUE ET LES ADDICTIONS (CEID) – ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE 33 (ANPAA 33) – ANNÉE 2017	D. FRESSAIX	UNANIMITÉ
17-208	ASSOCIATION MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON ET DU VAL DE L'EYRE – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT 2017	Y. FOULON	UNANIMITÉ (J.J. EROLES ne prenant pas part au vote)
17-209	APPUI AUX STRUCTURES D'ANIMATION JEUNESSE ANNÉE 2017	F. LÉONARD-MOUSSAC	UNANIMITÉ
17-210	ADHÉSION À L'ASSOCIATION INFODROITS (ASSOCIATION LOI 1901)	B. GRONDONA	UNANIMITÉ
17-211	LANCEMENT D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA FOURRIÈRE CANINE	J.J. EROLES	UNANIMITÉ
POLITIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES COMMUNAUTAIRES			
17-212	MARCHÉ PUBLIC – TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE RESTRUCTURATION DU GYMNASE, DES VESTIAIRES, DU PLATEAU SPORTIF ET EXTENSION DU GYMNASE DU LYCÉE DE LA MER À GUJAN-MESTRAS – LOT N° 12 ÉLECTRICITÉ – AVENANT N° 1	A. MOUSTIÉ	UNANIMITÉ
HABITAT ET COHÉSION SOCIALE			
17-213	AIDE AUX OPÉRATEURS DE LOGEMENT SOCIAL « GIRONDE HABITAT » « SA HLM COLIGNY » AU TITRE DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION COBAS	M.H. DES ESGAULX	UNANIMITÉ

TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES			
17-214	AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2009	J.J. EROLES	UNANIMITÉ
17-215	GESTION DE L'EAU POTABLE : MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT ET DE RENFORCEMENT DES RÉSEAUX AEP SUR LE TERRITOIRE DE LA COBAS	C. SOCOLOVERT	UNANIMITÉ
GESTION DES DÉCHETS ET ENVIRONNEMENT			
17-216	MARCHÉ PUBLIC – CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE DU PÔLE ENVIRONNEMENT DE LA COBAS - AVENANTS	T. MAISONNAVE	UNANIMITÉ
17-217	MUTUALISATION INTERCOMMUNALE DES ACHATS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES : RENOUVELLEMENT DE LA DÉMARCHE	A. CASTANDET	UNANIMITÉ
17-218	FILIÈRE DES EMBALLAGES MÉNAGERS : SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE 2018-2022 AVEC UN ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ ET SIGNATURE DES CONTRATS DE REPRISE DES EMBALLAGES MÉNAGERS APRÈS TRI	D. DUCASSE	UNANIMITÉ
17-219	ÉLABORATION DU NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2018-2023 ET CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PROGRAMME	F. COINEAU	UNANIMITÉ
17-220	RÉFORME ET VENTE DE MATÉRIELS HORS D'USAGE	M. CAUSSARIEU	UNANIMITÉ
TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET INTERMODALITÉ			
17-221	APPROBATION POUR L'ACQUISITION DE DEUX BUS NEUFS	B. LUMMEAUX	UNANIMITÉ
17-222	PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) DE LA TESTE DE BUCH - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LA LIBÉRATION ET LA RECONSTITUTION DES BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FERROVIAIRES SUR UN TERRAIN PROPRIÉTÉ DE SNCF RÉSEAU	F. DELUGA	UNANIMITÉ
17-223	RÉALISATION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) AU TEICH	P. MALVAES	UNANIMITÉ
17-224	RÉALISATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE SUR LA COMMUNE DU TEICH	M.H. DES ESGAULX	UNANIMITÉ
EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE			
17-225	RAPPORT SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – ANNÉE 2016	E. REZER-SANDILLON	UNANIMITÉ
17-226	CONVENTION DE PARTENARIAT SEMEXPO 2017 – AVENANT N° 1	T. LOURENÇO	UNANIMITÉ (J.J. EROLES et J.P. CHANSAREL ne prenant pas part au vote)

17-227	CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ZONE ACTIPÔLE DE GUJAN-MESTRAS – BILAN D'ACTIVITÉS 2017 DE L'AMÉNAGEUR (FRANCE LITTORAL DÉVELOPPEMENT)	X. PARIS	UNANIMITÉ
FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
17-228	RAPPORT ANNUEL 2016 - CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ DES PISCINES	J. CHAUVET	UNANIMITÉ
17-229	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	J.P. CHANSAREL	UNANIMITÉ
17-230	AMÉLIORATION DE LA DESSERTE DU SUD BASSIN D'ARCACHON PAR L'AXE A660-RN250 – CONVENTION DE PILOTAGE ET DE FINANCEMENT DES TRAVAUX	M.H. DES ESGAULX	UNANIMITÉ ABSTENTION : 4 F. COINEAU, M. GRANET, M. GRANET pour P. PRADAYROL, S. STOME

COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZERSANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

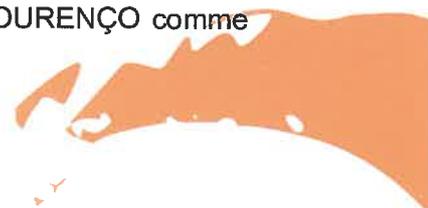
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Tony LOURENÇO

N° 17-226

CONVENTION DE PARTENARIAT SEMEXPO 2017 – AVENANT N° 1

Mes Chers Collègues,

La SEMEXPO gère le Parc des Expositions de La Teste de Buch et organise de nombreuses manifestations en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud sur des thématiques relevant de sa compétence.

La COBAS apporte régulièrement son soutien à ces manifestations.

Pour l'année 2017, la COBAS avait été sollicitée pour l'organisation et la collaboration des évènements suivants :

- **les rencontres de l'emploi 2017**
- **le bois dans tous ses états**
- **CHR (Cafés-Hôtelleries-Restaurations).**

La manifestation « le bois dans tous ses états » a été annulée.

SEMEXPO, nous propose de la remplacer par les deux événements suivants :

- **le salon Totalement Gourmand**
- **le salon En Forme.**

Ce seul changement nous oblige à prendre un avenant et une nouvelle délibération.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la SEMEXPO, joint en annexe à la présente délibération ;
- **HABILITER** le Président à signer tout document relatif à cette convention.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

(Jean-Jacques EROLES et Jean-Paul CHANSAREL ne prenant pas part au vote)

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZERSANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

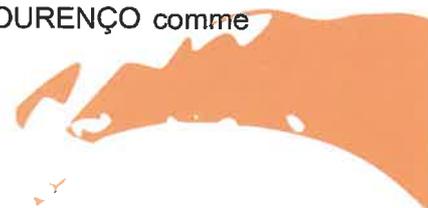
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Xavier PARIS

N° 17-227

**CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ZONE ACTIPÔLE DE GUJAN-MESTRAS
BILAN D'ACTIVITÉS 2017 DE L'AMÉNAGEUR (FRANCE LITTORAL DÉVELOPPEMENT)**

Mes Chers Collègues,

Le 18 février 2010, la COBAS, autorité concédante, approuvait avec la commune de Gujan-Mestras, la désignation de France Littoral Développement (FLD, dont le siège social est situé à Mérignac) comme concessionnaire et aménageur de la Zone d'Activités Économiques du Nay « Actipôle » sur la commune de Gujan-Mestras.

La convention d'aménagement a été approuvée le 29 mars 2010. Cette convention a été prorogée, le 15 septembre 2016, pour trois ans.

L'article L.300-5 du Code de l'urbanisme prévoit que la convention de concession d'aménagement précise les obligations de chacune des parties, notamment celles relatives aux modalités de contrôle technique, financier et comptable, exercées par le concédant et celles liées à la durée de la concession.

Aussi, conformément à l'article 16 de ladite concession, le concessionnaire doit nous transmettre un bilan détaillé des opérations de l'année, qui est joint en annexe à la présente délibération.

Le bilan contient trois volets :

- sur le plan de la commercialisation :

France Littoral Développement a accompagné cette année 12 dossiers (21 lots) qui ont été conclus ou sont en cours. L'ensemble des lots dédiés aux artisans, au nombre de 23, sont tous vendus. Sur la partie tertiaire et commerciale, les 25 des 30 lots mis à la vente, sont aujourd'hui soit vendus, soit réservés. Cinq lots restent disponibles.

La campagne de communication engagée depuis le lancement et réitérée en 2016 a eu le résultat escompté.

Afin de compléter le dispositif, sur la partie commerciale, l'aménageur a mandaté des agences immobilières spécialisées pour avoir accès à leurs bases de données et faire ainsi des mailings ciblés, dans le respect de la loi informatique et libertés.

L'objectif demandé est de finaliser la commercialisation de la zone commerciale (actes et réservations) pour la fin de l'année 2017.

- sur le plan de la communication :

Sur l'année 2017, France Littoral Développement (FLD) a concentré sa communication dans le journal SUD OUEST notamment par la parution régulière d'une manchette publiée en trois insertions mensuelles (une insertion tous les 10 jours : demi page d'encart en alternance) ainsi qu'une campagne d'appel téléphonique sur la base d'un fichier client dûment déclaré (phoning par l'acquisition de fichiers clients).

FLD complète son volet communication avec des informations et mises à jour sur leur site internet.

Sur 2018, FLD poursuivra ses actions de communication via la presse et diffusera, via des agences immobilières, des plaquettes de présentation de la zone Actipôle dans différents salons professionnels en France, jusqu'à la dernière vente conclue.

- à ce jour, sur le plan financier, porté par l'aménageur France Littoral Développement :

Le montant de la vente des terrains est de 4 027 821 euros HT ce qui représente 57 % de la vente totale de la zone d'activités.

Les frais de communications engagés s'élèvent à 320 000 euros HT.

Les frais d'aménagements de la zone sont de 2 424 105 euros HT et devraient se poursuivre courant 2018, au regard des futurs actes qui devraient être signés prochainement sur la partie commerciale.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ↳ APPROUVER le bilan 2017 de France Littoral Développement ;
- ↳ AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

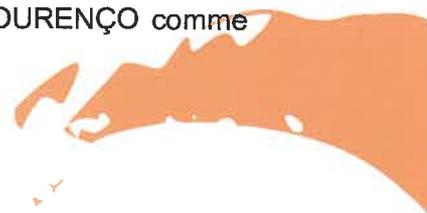
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Jacques CHAUVET

N° 17-228

**RAPPORT ANNUEL 2016
CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ DES PISCINES**

Mes Chers Collègues,

Après approbation par délibération du Conseil du 22 juillet 2011, un contrat de partenariat public privé pour le financement, la conception, la construction, la maintenance, le gros entretien, renouvellement, l'entretien courant, le nettoyage des lignes d'eau et des plages, l'exploitation de l'eau, la fourniture d'énergie d'un ensemble de trois piscines a été signé avec la société AQUOBAS le 29 septembre 2011.

En application de l'article L 1414-14 du CGCT, le cocontractant établit un rapport annuel présenté à l'assemblée délibérante afin de permettre le suivi de l'exécution du contrat.

Ce rapport comprend des données économiques et comptables et un suivi d'indicateurs définis à l'article R 1414-8 du CGCT, abrogé ainsi que l'ensemble des éléments techniques et financiers mentionnés à l'article 20-2 du contrat de partenariat.

Concernant la partie opérationnelle du contrat, il faut retenir les éléments suivants :

Équipements aquatiques - les consommations pour l'année 2016 :

Équipement de La Teste de Buch :

- **Gaz/Bois :**
 - ↳ **430 MWh** consommés pour le bois
 - ↳ **391 MWh** consommés pour le gaz, soit 52 % de mixité, et 185 gr Mw de CO₂ rejetés pour un objectif contractuel de 60 gr Mw.

Augmentation de la consommation sur l'année 2016 due à un défaut de chaudière bois en fin d'année et la non fermeture de la piscine. Des travaux d'optimisation ont été réalisés sur la chaudière bois afin de pouvoir réduire la consommation en 2017.

- ↳ **10 points de malus** sur l'indicateur de performance en lien avec le respect des rejets de CO₂ contre 20 points en 2015.

- **Electricité :**
 - ↳ **869 MWh** consommés pour un objectif de 709 MWh.

La consommation sur l'année 2016 a été réduite suite au réglage des inters crépusculaires et à l'optimisation des ozoneurs.

- **Eau :**
 - ↳ **13 968 m³** consommés pour un objectif de 12 978 m³.

Augmentation du renouvellement d'eau sur le SPA. Une modification va être mise en place lors du prochain arrêt technique en 2018.

↳ 68 l/baigneurs pour les bassins pour un objectif entre 45 et 55.

Équipement d'Arcachon :

□ Gaz :

↳ 640 MWh consommés pour le gaz pour un objectif de 1 195 MWh.

L'objectif est respecté. Optimisation de la récupération de chaleur sur les centrales d'air hall bassin.

□ Electricité :

↳ 583 MWh consommés pour un objectif de 674 MWh.

La consommation sur l'année 2016 a été réduite suite au réglage des inters crépusculaires et à l'optimisation des ozoneurs. L'objectif est respecté.

□ Eau :

↳ 6 253 m³ consommés pour un objectif de 12 301 m³.

Consommation d'eau notablement réduite par rapport à l'année 2015, en raison de la réparation de la fuite d'eau de l'arrosage. Pas d'arrêt technique en fin d'année 2016 (pas de remplissage bassin).

↳ 43 l/baigneurs pour les bassins pour un objectif entre 45 et 55.

Équipement de Gujan-Mestras :

□ Gaz :

↳ 743 MWh consommés pour le gaz pour un objectif de 1 230 MWh.

L'objectif est respecté. Optimisation sur la récupération de chaleur (centrale d'air hall bassin).

□ Electricité :

↳ 683 MWh consommés pour un objectif de 779 MWh.

La consommation sur l'année 2016 a été réduite suite au réglage des inters crépusculaires et à la mise en place d'une cogénération. L'objectif est respecté.

□ Eau :

↳ 5 319 m³ consommés pour un objectif de 11 711 m³.

Optimisation du fonctionnement ozoneur et système de traitement d'eau SPA. Séparateur du réseau d'arrosage en 2016. L'objectif est respecté. Pas d'arrêt technique en fin d'année 2016 (pas de remplissage bassin).

↳ 39 l/baigneurs pour les bassins pour un objectif entre 45 et 55.

Équipements aquatiques - la maintenance :

Équipement de La Teste de Buch :

- 370 interventions de dépannage ont eu lieu. Environ la moitié concernait des problèmes en lien avec le traitement de l'eau.
- 1 point de malus sur l'indicateur de performance en lien avec la qualité physico-chimique de l'eau des bassins.

Équipement d'Arcachon :

- 172 interventions de dépannage ont eu lieu. Plus de 60 % concernaient des problèmes en lien avec le traitement de l'eau.
- 2 points de malus sur l'indicateur de performance en lien avec la qualité physico-chimique de l'eau des bassins, 1 en lien avec la disponibilité partielle des bassins et 1 en lien avec le délai de dépannage.

Équipement de Gujan-Mestras :

- 462 interventions de dépannage ont eu lieu. Plus de 30 % concernait des problèmes en lien avec le traitement de l'eau.
- 4 points de malus sur l'indicateur de performance en lien avec la qualité physico-chimique de l'eau des bassins et 1 en lien avec la rupture de l'alimentation électrique.

Concernant la partie financière du contrat, il faut retenir les éléments suivants :

Éléments comptables et financiers :

- Analyse synthétique du compte de résultat :

Montants en € TTC	ANNÉE 2016	ANNÉE 2015 (pour mémoire)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 390 096	1 450 175
RÉSULTAT FINANCIER	- 1 240 567	- 1 257 586
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	73 652	86 960
RÉSULTAT ANNUEL	134 345	164 123

À la lecture de ces chiffres, l'année 2016 s'inscrit pleinement dans la continuité des précédents exercices en termes de volume financier.

- Analyse synthétique du bilan comptable :

Au niveau de l'actif, le bilan fait apparaître au 31 décembre 2016 un total brut de 36 996 235 € composé essentiellement d'immobilisations corporelles (constructions) pour un montant brut de 34 199 463 € et d'actif circulant (créances, stocks et disponibilités) à hauteur de 2 796 772 €. Le passif du bilan est, pour sa part, composé essentiellement des emprunts ayant permis la réalisation des équipements nautiques pour un montant de 30 862 258 €, ainsi que les dettes d'exploitation (fournisseurs, fiscales et sociales) pour un montant de 444 730 €.

Enfin, le ratio de rentabilité interne et économique s'établit à 4,19 % qui correspond au résultat comptable dégagé sur l'exercice (134 345 €) divisé par le chiffre d'affaires (3 204 858 €).

Après avis favorables de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), de la CCF (Commission Contrôle Financier), et du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER le contenu du rapport annuel 2016 joint en annexe à la présente délibération ;
- PRENDRE acte de sa présentation au Conseil Communautaire de la COBAS.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

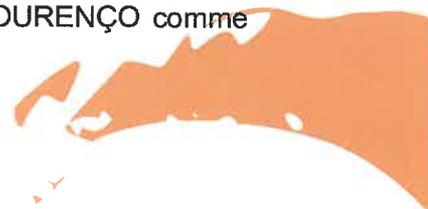
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Jean-Paul CHANSAREL

N° 17-229

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé, d'actualiser le tableau des emplois, au sein de la COBAS dans le respect du cadre juridique de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Afin de tenir compte de l'évolution des missions de la collectivité et d'encadrer les mouvements de personnels, mutation, organisation des services, départs, recrutements, avancements de grade et promotion, il est proposé d'ouvrir et de clôturer les postes budgétaires correspondants.

Afin de renforcer la Direction Informatique, rattachée à la Direction Générale, en matière de sécurité et de suivi maintenance des postes de travail informatiques de l'ensemble des agents de la COBAS et les serveurs, il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint technique de catégorie C.

Afin d'intégrer les dispositions des décrets du 12 octobre 2016, dont l'entrée en vigueur s'est effectuée au 1^{er} janvier 2017 définissant la nouvelle organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C, dénommés protocole PPCR « Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations », il convient d'ouvrir de nouveaux postes au titre des avancements de grade, sous réserve de l'avis favorable des instances paritaires placées auprès du Centre de Gestion de la Gironde, à savoir :

- 7 postes d'adjoints techniques principaux première classe,
- 14 postes d'adjoints techniques principaux deuxième classe,
- 4 postes d'adjoints administratifs principaux première classe,
- 1 poste d'adjoint administratif principal deuxième classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe.

Suite aux évaluations professionnelles, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion de la Gironde, et dans le dispositif des promotions internes prévus par les cadres d'emplois concernés rénovés au 01/01/2017, il est proposé d'ouvrir les postes budgétaires suivants :

- catégorie C : 11 postes agents de maîtrise.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **MODIFIER** les tableaux des effectifs, annexés à la présente délibération, dans les conditions définies ci-dessus.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT

Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-229-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX





SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZERSANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

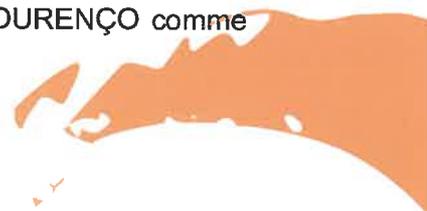
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

N° 17-230

**AMÉLIORATION DE LA DESSERTE DU SUD BASSIN D'ARCACHON
PAR L'AXE A660-RN250
CONVENTION DE PILOTAGE ET DE FINANCEMENT DES TRAVAUX**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des études d'amélioration de la desserte du Sud Bassin d'Arcachon par l'axe A660-RN250, le Conseil Communautaire, par délibération en date du 6 avril 2017, a autorisé le Président à signer une convention de pilotage et de financement des études postérieures à l'enquête publique dans le cadre du CPER 2015-2020.

Une concertation publique s'est tenue du 9 janvier au 3 février 2017 dont le bilan a été arrêté par le Préfet de la Gironde le 27 avril 2017.

Sur la base du parti d'aménagement arrêté suite à cette concertation, les études de niveau projet sont en cours.

La convention jointe à la présente délibération a pour objet de fixer les modalités de financement des travaux et des frais de maîtrise d'œuvre associés pour la réalisation des aménagements qui seront retenus après l'enquête publique de l'opération qui est prévue au 1^{er} trimestre 2018.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat – DREAL Nouvelle Aquitaine. La maîtrise d'œuvre est assurée :

- pour l'aménagement de la RN250, par la Direction Interdépartementale des routes Atlantique, service d'ingénierie ; les frais de fonctionnement et de personnels afférents sont pris en charge par l'Etat
- pour la dénivellation des deux giratoires, par un bureau d'études qui sera choisi par le maître d'ouvrage dans le cadre d'un marché public engagé d'ici fin 2017.

L'aménagement consiste à :

- réaliser des échangeurs dénivelés en substitution des giratoires de Césarée et de La Hume
- mettre à 2 X 2 voies la RN250 jusqu'au giratoire de Bissérié
- ré-aménager le giratoire de Bissérié
- réaliser des aménagements paysagers aux abords des infrastructures modifiées.

Le calendrier prévisionnel optimisé est le suivant :

- enquête publique : 1^{er} trimestre 2018
- travaux préparatoires : fin 2018 – début 2019
- travaux d'aménagement de la RN250 : début 2019 – 2020
- travaux de dénivellation des deux giratoires : début 2020 – fin 2021.

La COBAS finance la totalité de l'opération, dont le coût à terminaison est estimé à 55 M € TTC.

S'agissant d'une opération entièrement financée par la COBAS, l'Etat s'engage à mettre en place les autorisations d'engagement en tant que de besoin, dans la limite du montant de la présente convention.

La COBAS s'engage à apporter son financement à l'Etat sous la forme de concours appelés par titres de perception, en fonction de l'avancement des études et travaux sur la base de l'échéancier prévisionnel ci-après :

ANNÉE D'APPEL DE FONDS	MONTANT EN K€ TTC
2018	1 000
2019	11 000
2020	23 000
2021	14 000
2022	6 000
TOTAL	55 000

Les montants seront ajustés chaque année en fonction des crédits qui seront réellement mobilisés.

Le comité de pilotage mis en place dans le cadre de la convention du 24 octobre 2014 est maintenu.

La présente convention pourra faire l'objet d'avenant modifiant les termes et les engagements de la présente convention à la demande des parties prenantes.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Président à signer la convention entre l'Etat et la COBAS jointe à la présente délibération ;
- **S'ENGAGER** à inscrire les crédits correspondants sur les budgets des exercices 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

ABSTENTION : 4

- Françoise COINEAU
- Maurice GRANET
- Maurice GRANET pour Pierre PRADAYROL
- Sylviane STOME

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

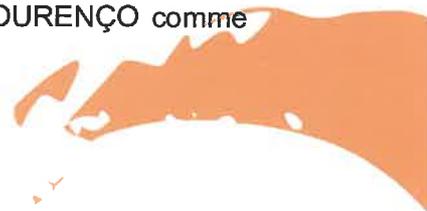
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Geneviève BORDEDEBAT

N° 17-205

BASSIN FORMATION : PROJET DE MOBILITÉ COLLECTIVE EN IRLANDE

Mes Chers Collègues,

Les apprentis(ies) de 1^{ère} année (en 2016-2017) BAC PRO Commerce et Poissonnier ont sollicité l'équipe enseignante et la Direction de BASSIN Formation autour d'un projet d'immersion en Irlande sur 5 jours, à réaliser entre le dernier trimestre de 2017 et le premier trimestre de 2018.

Ce projet a été validé par les membres du Conseil de Perfectionnement lors de sa réunion du 4 avril 2017. Il a également fait l'objet d'une demande de financement auprès des services du Conseil Régional au cours du mois de juillet dernier sur les fonds dédiés du dispositif MOBILITÉS COLLECTIVES et auprès d'OPCALIM dans le cadre de la convention en cours.

Cette découverte s'appuie sur deux axes : culturel et économique. Elle s'articule autour de l'activité marchande et des habitudes de consommation, du secteur de la pêche et de la transformation, de la visite de lieux culturels de la ville de DUBLIN ainsi que de la région du Connemara.

Le coût global prévisionnel de ce projet a été évalué à **9 620 euros** dont 8 658 pour la part apprenants (18 jeunes) et 962 euros pour les formateurs accompagnants, au nombre de 2. Les apprentis(ies) se proposent d'organiser des actions telles que : vide-dressing, vente de viennoiseries, repas découverte des produits de la mer et de rechercher des sponsorings afin de participer à son financement.

La participation du Conseil Régional s'élèverait à **1 440 euros maximum** (80 euros par jeune) et celle de l'établissement (dont OPCALIM) à **6 128 euros maximum** (5 274 € pour les apprentis et 854 € pour les accompagnants). Un repas par jour sera laissé à la charge de chacun des participants (soit 1 944 € pour l'ensemble des apprenants et 108 € pour les accompagnants).

Après avis favorables de la Commission Éducation et Formation et du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ACCEPTER le principe de l'organisation de ce déplacement,
- AUTORISER le paiement des dépenses nécessaires à ce projet et la perception des recettes allouées,
- AUTORISER le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de ce projet.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE
Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

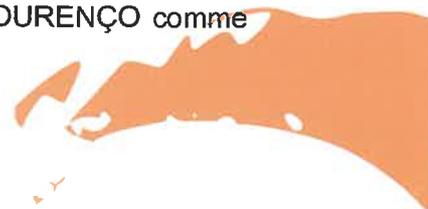
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Jean-Jacques EROLES

N° 17-206

**BASSIN FORMATION
MODIFICATION DES TARIFS DE PRESTATION
ET DE CERTIFICATION DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'APP
MODIFICATION DES TARIFS DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du développement de son offre de Formation Continue, BASSIN Formation souhaite revaloriser la tarification de ses prestations (la dernière révision ayant eu lieu en 2012).

Comme précédemment, les tarifs proposés intègrent les variables suivantes :

- niveau d'intervention (3 catégories),
- nature de la prestation (parcours individuel, perfectionnement entreprise, formations APP),
- statut de l'intervenant (interne ou externe).

TARIFS FORMATION CONTINUE

⇒ **Catégories de prestations de formation**

- ① Formation générale ne demandant pas d'expertise ni de préparation supplémentaire,
- ② Formation nécessitant du matériel spécifique ou des achats de matériaux et une préparation spécifique
- ③ Formation nécessitant : expertise et matériel spécifique ou des achats de matériaux avec préparation importante

PARCOURS INDIVIDUELS	①	②	③
Formations qualifiantes et certifiantes	15,40 €/h (inchangé)	18 €/h (nouveau)	
Cours individuels, coaching	62 €/h (inchangé)	72 €/h (inchangé)	
PERFECTIONNEMENT ENTREPRISES	tarifs 2017 (tarifs 2012)	tarifs 2017 (tarifs 2012)	tarifs 2017 (tarifs 2012)
Formation Intra entreprise	980 €/jour (974 €)	1 130 €/jour (1 128 €)	1 340 €/jour (1 333€)
Formation Inter-Entreprises	115 €/jour/stagiaire (113 €)	145 €/jour/stagiaire (141 €)	170 €/jour/stagiaire (166 €)

* Ces tarifs s'entendent hors frais de déplacement et de restauration du formateur

TARIFS HORAIRES DES PARCOURS FORMATION CONTINUE ET APP

FINANCEURS	COÛTS HORAIRES 2017 - (2012)
Entreprises	12,50 € (12,30 €)
Demandes individuelles / Certification, qualification, préparation de titre ou diplôme	7,50 € (7,20 €)
Demandes individuelles / Mise à niveau	5,20 € (inchangé)
Demandes individuelles de DE sur financement public	9,15 € (nouveau)
Salariés Communaux COBAS	5,50 € (5,30 €)
Salariés Communaux ou intercommunaux Hors COBAS	6,00 € (5,50 €)
Salariés autres collectivités	7,50 € (7,20 €)
Accompagnement/tutorat des parcours individuels	25,00 € (inchangé)

⇒ S'agissant de formations intégrant des coûts matières, le coût horaire de base sera majoré d'un montant forfaitaire de 2,60 €.

⇒ L'ensemble des tarifs de formation restent assujettis aux politiques tarifaires imposés par les différents financeurs publics ou privés. Dans ce cas, les conditions de rémunération de la formation feront l'objet d'une convention soumise à l'approbation du Président.

TARIFS CERTIFICATIONS ET EXAMENS

Le 17 décembre 2015, les élus communautaires ont délibéré (délibération n° 15-322) afin de fixer les tarifs en matière de certification, d'organisation et de passage d'examen, d'inscription des candidats à des épreuves professionnelles. Il est nécessaire de compléter cette décision par l'ajout du tarif suivant :

♦ **TOEIC** (Test d'Anglais Général et Professionnel) équivalent à une certification. L'inscription des candidats aux sessions sera facturée **85,00 € aux étudiants et stagiaires de BASSIN Formation**.

TARIFS DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS

Par délibération n° 11-294 en date du 19 décembre 2011, le Conseil Communautaire avait approuvé les tarifs de mise à disposition des équipements de la plate-forme de formation à compter de l'année 2012. Il convient aujourd'hui de compléter la liste des installations disponibles en ajoutant le **SALON DE COIFFURE** pour un tarif de **200 € la journée et 120 € la demi-journée**. Le tarif de la mise à disposition de l'**ATELIER NAVAL** sera quant à lui réajusté au niveau de celui de l'atelier auto soit : **330 € la journée et 185 € la demi-journée**.

Après avis favorables de la Commission Éducation et Formation et du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- MODIFIER et ADOPTER les nouveaux tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} novembre 2017.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT

Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

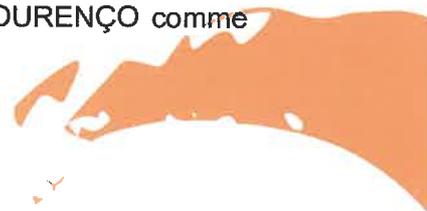
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Dany FRESSAIX

N° 17-207

**PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS
COMITÉ D'ÉTUDE ET D'INFORMATION SUR LA DROGUE ET LES ADDICTIONS (CEID)
ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE
ET ADDICTOLOGIE 33 (ANPAA 33)
ANNÉE 2017**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de leurs missions, le CEID et l'ANPAA mènent des actions de prévention des conduites à risques, auprès des structures éducatives, scolaires, d'insertion sociale et /ou professionnelle, de formation et d'animation sur les 4 communes de la Cobas.

Pour l'exercice de cette mission de prévention animée par des professionnels auprès notamment des jeunes du territoire, la Cobas apporte son soutien technique et financier aux associations ci-déterminées.

Sur la présentation du programme d'actions, il convient de conclure les conventions annuelles de partenariat avec :

- l'association CEID, pour un montant maximal de 5 000 € et au prorata des réalisations,
- l'association ANPAA, pour un montant maximal de 5 000 € et au prorata des réalisations.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des participations financières dans les conditions prévues par les conventions ;
- **HABILITER** le Président à signer lesdites conventions jointes à la présente délibération.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

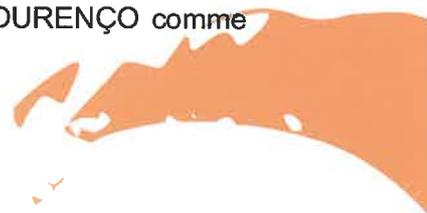
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Y. FOULON

N° 17-208

ASSOCIATION MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON ET DU VAL DE L'EYRE

**AVENANT N° 1
À LA CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT 2017**

Mes Chers Collègues,

Les conditions de partenariat entre la Mission Locale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, et la COBAS ont fait l'objet d'une convention annuelle par délibération en date du 16 décembre 2016 qui a fixé à 133 811 € le montant de la subvention allouée pour l'année 2017.

Conformément aux statuts de l'association, la contribution financière des EPCI est calculée chaque année sur la base du recensement des populations légales en vigueur au 1^{er} janvier de l'année concernée.

Suite à la publication des populations légales, il convient de régulariser le montant de la subvention accordée pour le fonctionnement de l'association à hauteur de 1 552 euros. Cette régularisation, porte ainsi le montant total de la subvention pour l'année 2017 à 135 363 euros (65 710 habitants x 2,06 euros).

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER la régularisation du montant de la subvention 2017 ;
- AUTORISER le Président à signer l'avenant n° 1 et à procéder au versement de la subvention correspondante.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

(Jean-Jacques EROLES ne prenant pas part au vote)

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

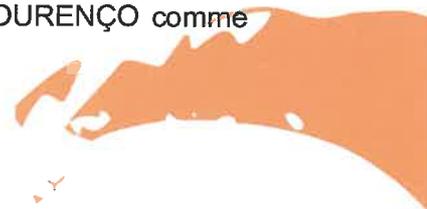
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Françoise LÉONARD-MOUSSAC

N° 17-209

**APPUI AUX STRUCTURES D'ANIMATION JEUNESSE
ANNÉE 2017**

Mes Chers Collègues,

En référence à la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 février 2010 relative au règlement d'intervention de la COBAS en matière d'animation jeunesse (12-25 ans), il est proposé de poursuivre les soutiens technique et financier aux 4 structures communales suivantes :

- Maison Municipale des Jeunes - Arcachon
- Pôle jeunesse - La Teste de Buch
- Point Rencontre Animation Jeunes - Gujan-Mestras
- Espaces Jeunes - Le Teich

selon les modalités définies dans le règlement d'intervention, à savoir :

- la réalisation d'un *projet d'intérêt communautaire* par chacune des structures
- la mise en place d'*actions spécifiques* à chacune de ces structures

et sur présentation annuelle des fiches-actions techniques et financières.

Le tableau récapitulatif des actions pour chacune des communes est joint en annexe.

Pour l'année 2017, le budget total est estimé à 133 000 €, inscrits au budget principal et répartis comme suit :

- Arcachon : 32 000 €
- La Teste de Buch : 37 000 €
- Gujan-Mestras : 32 000 €
- Le Teich : 32 000 €

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le soutien financier aux structures d'animation jeunesse à hauteur de la somme de 133 000 € imputée à l'article 6574/5237 ;

- **AUTORISER** le Président à signer les conventions de partenariat, jointes en annexe, avec les communes.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX





SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZERSANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

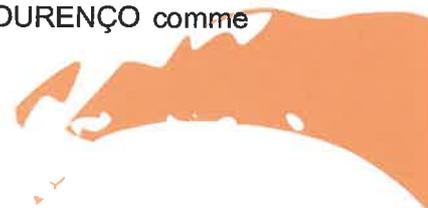
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Brigitte GRONDONA

N° 17-210

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION INFODROITS
(ASSOCIATION LOI 1901)**

Mes Chers Collègues,

Depuis 2010, le Point d'Accès au Droit (PAD), lieu d'accueil permanent et gratuit, informe les personnes confrontées à des problèmes juridiques et administratifs sur leurs droits et/ou leurs devoirs.

L'association INFODROITS propose des permanences d'information juridique généraliste de proximité sur plus de 100 lieux, dont les structures d'accès au droit de Gironde (Maisons de la Justice et Points d'Accès au Droit).

Pour répondre à la demande croissante des usagers de disposer d'un service de proximité, il vous est proposé de mettre en place une permanence de l'association INFODROITS, permettant ainsi de compléter l'offre de services au sein du PAD.

Afin d'accueillir les permanences d'INFODROITS, il convient d'adhérer à l'association.

Le forfait d'adhésion pour une année s'élève à 30 €.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion à l'association INFODROITS pour l'année 2017,
- **AUTORISER** le Président à renouveler annuellement l'adhésion, ce qui inclut le paiement de la cotisation.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

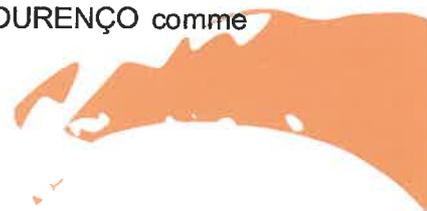
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Jean-Jacques EROLES

N° 17-211

**LANCEMENT D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
PORTANT SUR LA FOURRIÈRE CANINE**

Mes Chers Collègues,

La Cobas doit approuver le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion, par un même délégataire, d'une fourrière canine au sens des dispositions des articles L. 211-24 et L. 214-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, pour une durée de 5 ans, à compter de la date de prise d'effet du contrat de DSP, étant ici précisé que la date prévisionnelle est fixée au 1er janvier 2018.

La présente procédure de passation sera soumise aux dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, au décret n° 2016-86 du 01 février 2016, ainsi qu'aux articles L.1411-1 et suivants, et R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

La consultation est menée conformément à la procédure simplifiée. La consultation est par ailleurs diligentée dans le cadre d'une procédure « ouverte ». Les candidats ont la possibilité de présenter des variantes, dans la mesure où elles constituent une amélioration technique ou financière de la solution de base sans remettre en cause les caractéristiques essentielles du service défini.

Le délégataire devra exploiter à ses risques et périls et sous sa responsabilité, le service public de fourrière et prendre en charge le fonctionnement du site. Il sera seul responsable à l'égard du délégant, des tiers et des usagers de l'exploitation, des installations et de l'exécution du service public. Le délégataire s'engagera à veiller en permanence à la continuité et à la sécurité du fonctionnement de la structure qui lui a été confiée. Le délégataire devra prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service public et tirera sa rémunération, notamment, de l'exploitation du service. Le délégataire supportera le risque d'exploitation.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Président à lancer une délégation de service public portant sur la fourrière canine.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-211-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

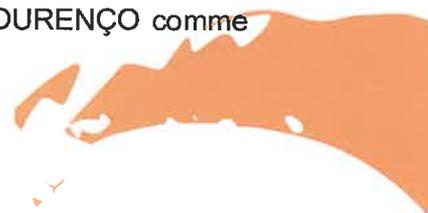
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : André MOUSTIÉ

N° 17-212

**MARCHÉ PUBLIC - TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE RESTRUCTURATION
DU GYMNASSE, DES VESTIAIRES, DU PLATEAU SPORTIF ET EXTENSION
DU GYMNASSE DU LYCÉE DE LA MER À GUJAN-MESTRAS
LOT N° 12 ÉLECTRICITÉ - AVENANT N° 1**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des travaux de rénovation et de restructuration du gymnase, des vestiaires, du plateau sportif du Lycée de la Mer à Gujan-Mestras, le marché de travaux concernant le lot Électricité a été notifié le 9 mai 2017 à l'entreprise GROUPE SNEF, pour un montant de 61 002,21 € HT.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n° 1 à ce marché d'un montant de 8 300 € HT, pour les motifs exposés ci-après :

Les déclencheurs manuels d'incendie s'avèrent défectueux. Il est par conséquent nécessaire de les remplacer ainsi que leur câblage jusqu'à la centrale SSI du Lycée.

Le montant global du marché, après avenant n° 1, s'élève à 69 302,21 € HT soit + 13,61 %.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment son article 139,
VU la délibération n° 16-238 du 16 décembre 2016,
VU le marché n° 2017-17-21 notifié le 09/05/2017, ayant pour objet les travaux de rénovation et de restructuration du gymnase, des vestiaires, du plateau sportif du Lycée de la Mer à Gujan-Mestras, lot n° 12 Électricité,
VU le projet d'avenant n° 1 audit marché, ci-annexé,
VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 27 septembre 2017,
VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 1 au marché n° 2017-17-21, passé avec l'entreprise GROUPE SNEF,
- **AUTORISER** le Président à signer ledit avenant.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

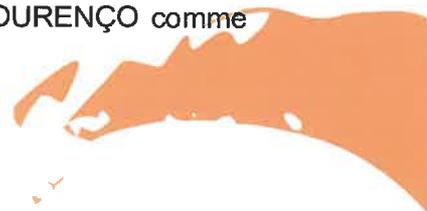
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

N° 17-213

AIDE AUX OPÉRATEURS DE LOGEMENT SOCIAL «GIRONDE HABITAT» «SA HLM COLIGNY» AU TITRE DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION COBAS

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 juin 2017, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud a adopté des mesures en vue de favoriser la construction de logements sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, les opérateurs de logement social GIRONDE HABITAT et la SA HLM COLIGNY ont fait part à la COBAS de la réalisation de 2 programmes de construction de logements sur son territoire et ont souhaité bénéficier du soutien financier de l'intercommunalité pour la mise en œuvre de ces opérations. Le détail de ces projets et des aides financières est précisé ci-dessous.

1. GIRONDE HABITAT

COMMUNE	OPÉRATION	OPÉRATEUR	CONTENU DU PROGRAMME	MONTANT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT € HT
ARCACHON	« Les Grands Chênes » tranche 3	GIRONDE HABITAT	Construction de 60 logements collectifs	7 604 792,39 €

Le montant total de la subvention au titre de la COBAS pour cette opération s'élève à 190 000 € en faveur du bailleur social,

répartis comme suit :

TYPOLOGIE DES LOGEMENTS	PLUS	PLAI
NOMBRE DE LOGEMENTS	40	20
SUBVENTION COBAS PAR LOGEMENT EN €	2 500	4 500
TOTAL €	100 000	90 000

Cette opération de construction de logements collectifs destinés à être labellisés « RT 2012 » et « Habitat et Environnement » sera composée de 60 logements collectifs.

Cette opération s'inscrit dans les conditions d'éligibilité mentionnées dans le règlement d'intervention adopté par délibération en date du 30 juin 2017.

2. SA d'HLM COLIGNY

COMMUNE	OPÉRATION	OPÉRATEUR	CONTENU DU PROGRAMME	MONTANT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT € HT
GUJAN MESTRAS	« 42 rue Pasteur »	SA d'HLM COLIGNY	Acquisition en VEFA de 10 logements collectifs	1 314 964 €

Le montant total de la subvention au titre de la COBAS pour cette opération s'élève à 33 000 € en faveur du bailleur social,

répartis comme suit :

TYPLOGIE DES LOGEMENTS	PLUS	PLAI
NOMBRE DE LOGEMENTS	6	4
SUBVENTION PAR LOGEMENT EN €	2 500	4 500
TOTAL €	15 000	18 000

Cette opération en VEFA de 10 logements locatifs sociaux collectifs destinés à être labellisés « RT 2012 » et « Habitat et Environnement » sera composée de 6 PLUS et de 4 PLAI.

Cette opération s'inscrit dans les conditions d'éligibilité mentionnées dans le règlement d'intervention adopté par délibération en date du 30 juin 2017.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose mes Chers Collègues de bien vouloir :

- ACCORDER à GIRONDE HABITAT une subvention communautaire de 190 000 €, pour l'opération « Les Grands Chênes » tranche 3 à Arcachon ;
- ACCORDER à SA d'HLM COLIGNY une subvention communautaire de 33 000 €, pour l'opération « 42 rue Pasteur » à Gujan Mestras ;
- ADOPTER une autorisation de programme respective sur chaque opération pour un montant total de 223 000 € dont le détail des crédits de paiement figure au tableau joint en annexe à la présente délibération ;
- AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdites subventions.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT

Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-213-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

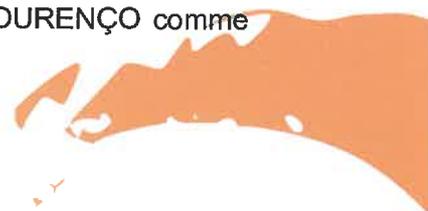
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Jean-Jacques EROLES

N° 17-214

**AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE
DU DOMAINE PUBLIC EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2009**

Mes Chers Collègues,

La personne Publique et l'opérateur ont signé une convention d'occupation privative du domaine public, en date du 20 novembre 2009, afférente au site sis Villemarie/Cobas 33260 La Teste de Buch, avec l'opérateur téléphonique Bouygues Telecom.

Par courrier, l'opérateur a sollicité le transfert, en partie, de ladite convention au profit de la société Cellnex France, afin de permettre l'exploitation des équipements radioélectriques.

VU la délibération n° 09-279 du 26 octobre 2009,

VU la convention d'occupation privative du domaine public, notamment l'article 12 relatif aux cessions qui dispose « Le contractant autorise Bouygues Telecom à sous louer les lieux mis à disposition et à céder la convention à toute société du groupe Bouygues, ou à toute autre société étant amenée à détenir une part significative des actifs d'exploitation du réseau de radiotéléphonie, ou à tout opérateur de communications électroniques ».

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER le transfert tel que fixé dans l'avenant n° 1 à la convention joint en annexe,
- HABILITER le Président à signer l'avenant n° 1.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX





SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZERSANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

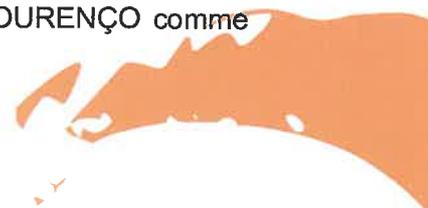
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Cyril SOCOLOVERT

N° 17-215

**GESTION DE L'EAU POTABLE : MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LES OPÉRATIONS
DE RENOUVELLEMENT ET DE RENFORCEMENT DES RÉSEAUX AEP
SUR LE TERRITOIRE DE LA COBAS**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans le domaine de l'eau potable sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud prend en charge un certain nombre de travaux sur le réseau de distribution et les branchements.

À ce titre, les opérations suivantes ont été programmées sur le territoire de la COBAS :

- renouvellement, renforcement et reprise des branchements sur 1 100 ml de réseau Boulevard Charles de Gaulle à La Teste de Buch – (Lot 01)
- renouvellement, renforcement et reprise des branchements sur 425 ml de réseau Rue du 14 Juillet à La Teste de Buch – (Lot 01)
- renouvellement, renforcement et reprise des branchements sur 470 ml de réseau Rue des Plaines au Teich – (Lot 01)
- renouvellement, renforcement et reprise des branchements sur 400 ml de réseau Rue du Pasteur à Gujan Mestras – (Lot 02)
- renouvellement, renforcement et reprise des branchements sur 500 ml de réseau Rue de l'Or à Gujan Mestras – (Lot 02)
- renouvellement et renforcement de 500 ml de réseau Rue Camille Dignac à Gujan Mestras – (Lot 02).

Afin de mener à bien les travaux de renforcement et de renouvellement des réseaux d'eau potable sur son territoire, la COBAS a missionné la Société SCE Aménagement et Environnement - 1 rue de Prince Noir sur la commune de Lormont - pour une prestation de maîtrise d'œuvre pour un montant de la tranche ferme 2017 de 26 760,50 € HT.

Une consultation a donc été lancée selon une procédure adaptée de marché public le 11 juillet 2017.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 27 septembre 2017 pour analyser les offres et émettre un avis favorable pour retenir l'offre la mieux disante :

- Lot 1 : groupement SADE CGTH/SOGEA pour un montant de 709 786,95 € HT
- Lot 2 : groupement SADE CGTH/SOGEA pour un montant de 501 097,20 € HT.

Considérant l'importance de cette opération qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration des performances des réseaux communautaires en cohérence avec le schéma directeur d'alimentation en eau potable, une aide financière est sollicitée auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'eau ou tout autre organisme habilité.

VU l'avis de la CAO en date du 27 septembre 2017 dans le cadre de l'attribution des marchés de travaux des opérations citées dans la présente délibération ;

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER les travaux de renouvellement et de renforcement de conduites AEP sur le territoire de la COBAS ;
- AUTORISER le Président à signer les marchés de travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, pour le Lot 01 avec le groupement SADE CGTH/SOGEA pour un montant de 709 786,95 € HT et pour le Lot 02 avec le groupement SADE CGTH/SOGEA pour un montant de 501 097,20 € HT ;
- AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapprochant à ce marché, et prendre toute décision relative à son exécution et à son règlement ;
- AUTORISER le Président à signer, le cas échéant, les avenants à ce marché, ne comportant pas d'incidence financière ;
- SOLLICITER la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'eau ou tout autre organisme habilité ;
- HABILITER le Président à signer tout document nécessaire à cet effet.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZERSANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

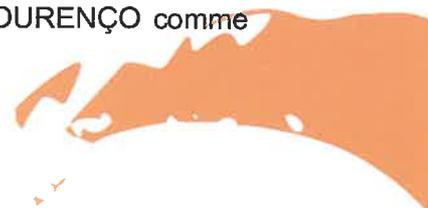
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Thierry MAISONNAVE

N° 17-216

**MARCHÉ PUBLIC - CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE
DU PÔLE ENVIRONNEMENT DE LA COBAS – AVENANTS**

Mes Chers Collègues,

La COBAS conduit une opération de construction du nouveau centre technique du Pôle Environnement.

Le lot n° 1 « VRD-Aménagement extérieur » a fait l'objet d'un avenant n° 1 approuvé lors du Conseil Communautaire du 06 avril 2017, d'un montant de 71 961,81 € HT.

Il vous est maintenant proposé d'approuver les projets d'avenants suivants :

Lot n° 2 "Fondations-Gros Œuvre" (société RONCAROLO) :

Avenant n° 1 : nécessité de travaux supplémentaires (ajout de voiles béton dans les escaliers, fondations de la cage d'ascenseur, élévation du bâtiment accueil et du bâtiment atelier de 20 cm, abaissement de la fosse de l'atelier de 30 cm, maçonnerie et finition par enduit dans bâtiment atelier), **pour une plus-value de 27 695,81 € HT soit + 3,99 %.**

Le montant global du marché après avenant n° 1 s'élève à 722 695,81 € HT soit + 3,99 % sur le montant initial du marché (695 000,00 € HT).

Avenant n° 2 : nécessité de travaux supplémentaires (murs maçonnés en aggloméré de béton creux dans bâtiment atelier) pour **une plus-value de 10 947,85 € HT, soit + 1,58 %.**

Le montant global du marché après avenants n° 1 et n° 2 s'élève à 733 643,66 € HT, soit + 5,56 % sur le montant initial du marché (695 000 € HT).

Avenant n° 3 : modification des travaux pour réalisation de murs en voiles béton 15 cm en remplacement des murs en aggloméré de béton creux pour le bâtiment de l'aire de lavage pour **une plus-value de 4 081,75 € HT soit + 0,59 %.**

Le montant global du marché après avenants n° 1, n° 2 et n° 3 s'élève à 737 725,41 € HT, soit + 6,16 % sur le montant initial du marché (695 000,00 € HT).

Lot n° 3 "Charpente/ossature bois/façade et vêtture bois" (société LAMECOL) :

Avenant n° 1 : nécessité de travaux supplémentaires (ajout de pannes de charpente pour le bâtiment atelier) pour une plus-value de 6 240,70 € HT, et travaux en moins-values (suppression du porche sur terrasse, suppression de la vêtture bois ajourée sur mur béton de l'aire de lavage, suppression du bâtiment 2 roues) pour un montant de – 36 795,08 € HT, **soit un montant total de l'avenant n° 1 de – 30 554,38 € HT.**

Le montant global du marché après avenant n° 1 s'élève à 1 021 445,62 € HT, soit – 2,90 % sur le montant initial du marché (1 052 000,00 € HT).

Lot n° 5 "Bardage/couverture/étanchéité/zinquerie" (société PLEBAC) :

Avenant n°1 : nécessité de travaux supplémentaires (modification de l'isolation prévue en toit-terrasse du bâtiment d'accueil) pour une plus-value de 3 021,00 € HT, et travaux en moins-values (modification des surfaces habillées en bardage perforé pour les bâtiments techniques et suppression des travaux sur local 2 roues) pour un montant de – 20 183,42 € HT, **soit un montant total de l'avenant n° 1 de – 17 162,42 € HT.**

Le montant global du marché après avenant n° 1 s'élève à 770 397,78 € HT, soit – 2,18 % sur le montant initial du marché (787 560,20 € HT).

Lot n° 6 "Menuiseries extérieures" (société DMS) :

Avenant n° 1 : nécessité de travaux supplémentaires (ajout de fermeture par bandeau ventouse aux deux portes du bâtiment accueil, ajout de bavette en aluminium, motorisation des menuiseries extérieures dans la double hauteur du hall d'accueil) pour une plus-value de 4 752,50 € HT soit + 3,58 %.

Le montant global du marché après avenant n° 1 s'élève à 137 563,50 € HT, soit + 3,58 % sur le montant initial du marché (132 811,00 € HT).

Lot n° 7 "Serrurrie- Métallerie" (société DL AQUITAINE) :

Avenant n°1 : nécessité de travaux supplémentaires (modification de l'habillage et des garde-corps des deux escaliers et du vide sur la double-hauteur du bâtiment accueil, modification des garde-corps de la terrasse extérieure, ajout d'un marbre dans l'atelier chaudronnerie) pour une plus-value de 27 440,00 € HT, et travaux en moins-values (suppression des arceaux vélos et motos, habillage bois des alcôves des vestiaires, butoirs de façades, clôture cour de service, portillon d'accès) pour un montant de – 15 375,00 € HT, **soit un montant total de l'avenant n° 1 de + 12 065,00 € HT.**

Le montant global du marché après avenant n° 1 s'élève à 84 690,00 € HT, soit + 16,61 % sur le montant initial du marché (72 625,00 € HT).

Lot n° 9 "Menuiseries intérieures-signalétique" (société JUSTE) :

Avenant n° 1 : nécessité de travaux supplémentaires (portes de type « Thalasso » en PVC pour sanitaires, protection de bas de portes, rangements pour charges lourdes pour l'atelier, portes de recouvrement avec crémones carénées, en remplacement des portes DAS), pour une plus-value de 10 224 € HT et travaux en moins-values (suppression de portes en bois exotique, support de botes pour séchages, support de vidéoprojecteur motorisé, porte DAS sur pivot, porte du bureau d'accueil, placard douche sanitaires hommes) pour un montant de – 28 016 € HT, **soit un total de l'avenant n° 1 de – 17 792 € HT soit - 9,50 %.**

Le montant global du marché après avenant n° 1 s'élève à 169 523,50 € HT, soit – 9,50% sur le montant initial du marché (187 315,50 € HT).

Avenant n° 2 : nécessité de travaux supplémentaires (fabrication et pose de porte de gaine technique, fourniture et pose de supports de vidéo projecteurs fixes, ajout meubles pour séchage de chaussures de sécurité) pour une plus-value de 6 322,00 € HT, et travaux en moins-values (suppression des écrans de projection enroulables, de la fourniture et pose des trappes techniques, et des placards d'entretien) pour un montant de – 3 491 € HT, soit un montant total de l'avenant n° 2 de + 2 831,00 € HT soit + 1,51 %.

Le montant global du marché après avenants n° 1 et n° 2 s'élève à 172 354,50 € HT soit – 7,99 % sur le montant initial du marché (187 315,50 € HT).

Lot n° 10 "Carrelage-faïence" (société PLAMURSOL) :

Avenant n° 1 : nécessité de travaux supplémentaires (habillage en faïence des alcôves des vestiaires hommes, avec création des bancs à faïencer) pour une plus-value de 3 835,00 € HT soit + 2,05 %.

Le montant global du marché après avenant n° 1 s'élève à 190 769,93 € HT soit + 2,05 % sur le montant initial du marché (186 934,93 € HT).

Lot n° 16 "Equipement de garage" (société CEMIR) :

Avenant n° 1 : modification de la sécurisation de la fosse de l'atelier (remplacement de la couverture de tôles d'aluminium rigide par la mise en place de garde-corps entourant la fosse) pour une plus-value de – 690,00 € HT soit – 1,20 %.

Le montant global du marché après avenant n° 1 s'élève à 57 042,00 € HT soit – 1,20 % sur le montant initial du marché (57 732,00 € HT).

Lot n° 18 "Portes sectionnelles" (société HÖRMANN) :

Avenant n° 1 : modification de la commande d'ouverture de la porte sectionnelle de sortie du bâtiment de stationnement par boucle à induction, pour une plus-value de + 1 280,00 € HT soit + 0,69 %.

Le montant global du marché après avenant n° 1 s'élève à 186 280,00 € HT soit + 0,69 % sur le montant initial du marché (185 000 € HT).

Le montant initial des marchés de travaux (18 lots) était de 5 765 987,92 € HT, soit 6 919 185,50 € TTC.

Avec l'ensemble des avenants proposés à ce jour, le montant global des travaux s'élève à 5 838 931,84 € HT (7 006 718,21 € TTC), soit une plus-value globale de 1,25 %.

La CAO a été consultée pour tous les avenants entraînant une augmentation de + de 5 % des montants initiaux des marchés, le 25 juillet 2017 et a rendu un avis favorable.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, et notamment son article 139 5°) et 6°),

VU les marchés n° 2016-16-25 (Lot n° 2), n° 2016-16-26 (Lot n° 3), n° 2016-16-28 (Lot n° 5), n° 2016-16-29 (Lot n° 6), n° 2016-16-30 (Lot n° 7), n° 2016-16-32 (Lot n° 09), n° 2016-16-33 (Lot n° 10), n° 2016-16-39 (Lot n° 16), n° 2016-16-41 (Lot n° 18),

VU les projets d'avenants aux marchés visés,

VU l'avis favorable de la CAO du 25 juillet 2017,

Après avis favorables du Conseil d'Exploitation de la régie de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, et du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER les avenants précités,
- AUTORISER le Président à signer lesdits avenants, et prendre toute disposition utile pour leur exécution.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX





SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZERSANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

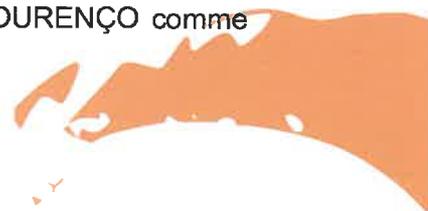
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : André CASTANDET

N° 17-217

**MUTUALISATION INTERCOMMUNALE
DES ACHATS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES :
RENOUVELLEMENT DE LA DÉMARCHE**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de notre volonté commune d'optimiser les procédures d'achat public en termes d'efficience et de coût, nous avons mis en œuvre en 2010, une démarche de mutualisation dans un certain nombre de domaines qui concerne la COBAS et les communes du territoire.

A été retenu le domaine suivant :

- Les commandes de fournitures et services relatives aux garages et services techniques.

Le groupement de commande, encadré par l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, est une réponse adaptée à cet objectif de mutualisation.

Ne disposant pas de la personnalité juridique, la formule de groupement qui vous est proposée consiste à confier à la COBAS le rôle de coordonnateur dans la gestion des conventions constitutives propres à chaque famille d'achat et à chaque groupement qui est créé.

Il vous est proposé de désigner la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la COBAS comme CAO de chaque futur groupement créé conformément à l'article L 1414-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les mises en œuvre procédurales se feront successivement et en coordination avec les échéances des marchés en cours à la COBAS et dans chacune des communes volontaires à l'adhésion.

VU l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux groupements de commande,

CONSIDÉRANT qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties et qu'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc doit être instaurée,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avis favorables du Conseil d'Exploitation de la régie de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, et du Bureau, je vous propose mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de renouvellement de la mutualisation des achats de fournitures courantes et services par la création de groupements de commande,
- **DÉSIGNER** la COBAS comme coordonnateur de chaque groupement de commande,
- **DÉSIGNER** la Commission d'Appel d'Offres de la COBAS comme CAO ad hoc de chaque groupement de commande,

- **APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commande qui vous est proposée pour les marchés relatifs aux prestations de fournitures et services concernant les garages et services techniques,
- **AUTORISER** le Président à signer la convention de groupement de commandes à intervenir,
- **AUTORISER** la COBAS en sa qualité de coordonnateur à lancer les consultations afférentes,
- **AUTORISER** la COBAS en sa qualité de coordonnateur à signer et notifier les marchés ou le cas échéant à les déclarer sans suite, à signer les pièces d'exécutions contractuelles,
- **REPRÉSENTER** les membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation et à l'exécution du marché.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX





SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

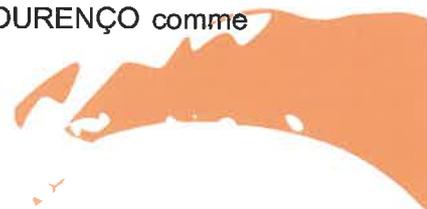
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Dominique DUCASSE

N° 17-218

FILIÈRE DES EMBALLAGES MÉNAGERS : SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE 2018-2022 AVEC UN ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ ET SIGNATURE DES CONTRATS DE REPRISE DES EMBALLAGES MÉNAGERS APRÈS TRI

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la politique à mener en matière de protection de l'environnement et préservation des ressources naturelles, l'État a agréé deux éco-organismes, CITEO et LEKO pour organiser la filière de valorisation des emballages ménagers au niveau national pour la période 2018-2022.

Cet agrément permet d'apporter un soutien technique et financier aux collectivités locales afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de 75 % de taux de recyclage des emballages ménagers dans des conditions économiques optimisées d'ici à 2022.

Le contrat en cours, signé entre la COBAS et la société Eco-Emballages expire le 31 décembre 2017.

Outre le contrat signé avec l'éco-organisme, la COBAS a contractualisé avec plusieurs sociétés pour la reprise des matériaux issus du tri des emballages ménagers, à savoir :

- La société SUEZ RV pour la reprise des papiers, cartons, aluminium et plastiques.
- La société PAPREC FRANCE pour la reprise de l'acier.
- La société O-I Manufacturing pour la reprise du verre.

Ces contrats de reprise s'achèvent également au 31 décembre 2017.

Sur la base de ces éléments, il est proposé de vous prononcer en faveur de la signature du nouveau contrat dénommé « Contrat pour l'Action et la Performance Barème F » avec l'un des deux éco-organismes agréés ainsi que celle des contrats de reprise des matériaux triés pour la période d'agrément 2018-2022.

Les projets de contrat sont consultables par les Conseillers Communautaires au siège de la COBAS.

Après avis favorables du Conseil d'Exploitation de la régie de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, et du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER le Président à analyser les propositions des deux éco-organismes agréés,
- AUTORISER le Président à lancer une consultation pour la reprise des emballages ménagers après tri,

- AUTORISER le Président à signer d'une part le « Contrat pour l'Action et la Performance Barème F » pour la période d'agrément 2018-2022 et, d'autre part, les contrats de reprise des emballages ménagers après tri.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-243300563-20171012-17-218-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

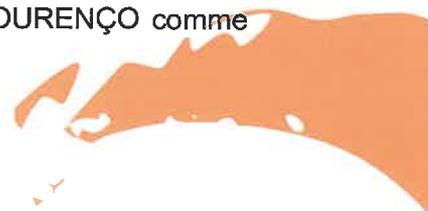
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Françoise COINEAU

N° 17-219

**ÉLABORATION DU NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2018-2023
ET CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION
ET DE SUIVI DU PROGRAMME**

Mes Chers Collègues,

Le Programme Local de Prévention des Déchets signé avec l'ADEME fin 2011 et adopté lors de la délibération n° 10-257 du 27 octobre 2010 s'est terminé fin 2016 en ayant atteint l'objectif de réduction de - 7 % de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant.

Les collectivités territoriales responsables de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés ont aujourd'hui l'obligation de mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) fixant des nouveaux objectifs de réduction des quantités de déchets collectés sur leur territoire (article L541-15-1 du Code de l'Environnement et décret n° 2015-662 du 10 juin 2015).

Ainsi, en accord avec le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, il convient :

- de mettre en œuvre le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2018-2023, en conservant le bénéfice du diagnostic et des démarches déjà initiés par la COBAS depuis 2011 ;
- de mettre en place une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) qui sera composée des services de la COBAS, des communes membres et des partenaires institutionnels et associatifs qui œuvrent dans le domaine de l'environnement.

La CCES a pour missions :

- d'élaborer le nouveau PLPDMA en définissant un plan d'actions,
- de fixer les objectifs à atteindre à l'horizon 2023,
- de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du PLPDMA.

Après avis favorables du Conseil d'Exploitation de la régie de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, et du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ÉLABORER** le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2018-2023,
- **CONSTITUER** une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du programme,
- **PROPOSER** Monsieur Thierry MAISONNAVE aux fonctions de Président de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi, et Monsieur Patrick DAVET en qualité de suppléant,

- DÉSIGNER le Pôle Environnement de la COBAS comme service chargé de l'animation du programme et du secrétariat de la CCES.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-243300563-20171012-17-219-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

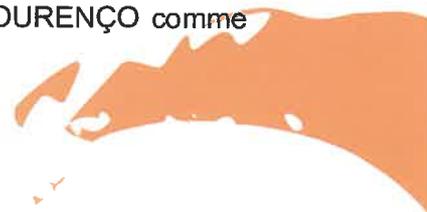
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Martine CAUSSARIEU

N° 17-220

RÉFORME ET VENTE DE MATÉRIELS HORS D'USAGE

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2017, la COBAS a décidé de procéder à l'acquisition de nouveaux matériels en remplacement d'équipements ou de véhicules devenus vétustes ou hors d'usage.

Pour 2017, le matériel suivant serait concerné par une réforme :

- 1 benne à ordures ménagères 16 m³ (numéro de parc 7) - châssis Mercedes Actros et Benne de marque Geesink - Lèves conteneurs TERBERG immatriculée 9472 QX 33 mise en circulation les 08/08/2002, 199 622 kms.
- 1 benne à ordures ménagères 16 m³ (numéro de parc 24) - châssis Mercedes Actros – Benne et lèves conteneurs de marque Geesink immatriculée 9384 SM 33 mise en circulation le 25/10/2005, 218 216 kms.
- 1 polybenne de marque Mercedes (numéro de parc 4) immatriculée 6186 MH 33 mise en circulation le 20/09/1995, 634 514 kms,
- 1 véhicule léger – Citroën SAXO immatriculé 4766 PN 33 mis en circulation le 28/06/2000, 130 770 kms.
- 1 véhicule utilitaire léger – Renault Kangoo immatriculé 9601 QF 33 mis en circulation le 02/10/2001, 253 440 kms.
- 1 véhicule utilitaire léger – Ford Transit immatriculé 65 RD 33 mis en circulation le 19/10/2000, 90 407 kms (compteur remplacé donc kilométrage non réel),
- 1 véhicule utilitaire léger – Mercedes 208 immatriculé 5566 PN 33 mis en circulation le 21/01/1997, 308 487 kms,
- 1 lot de garde-corps en aluminium,
- 2 ensembles de conteneurs enterrés avec avaloirs pour ordures ménagères de marque Conteneur,
- 1 pont élévateur pour véhicule léger de marque MULLER modèle 724HB 4000 KG de 2010,
- 4 système de bâchage de bennes amovibles de marque Hy Tower,
- 2 bennes amovibles de 20 m³.

Ces équipements peuvent être proposés à la vente. À cet effet, ils doivent faire l'objet d'un déclassement.

Après avis favorables du Conseil d'Exploitation de la régie de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, et du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la réforme et la vente de ces matériels,
- **AUTORISER** le Président à engager les démarches de réforme et signer les pièces nécessaires des transactions engagées,

- AFFECTER le montant des recettes sur le budget annexe Environnement.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX





SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

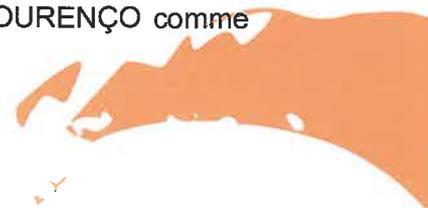
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Bernard LUMMEAUX

N° 17-221

APPROBATION POUR L'ACQUISITION DE DEUX BUS NEUFS

Mes Chers Collègues,

L'Association AGIR qui regroupe des transporteurs indépendants de voyageurs a créé, en septembre 2011, une association Loi 1901 appelée « Centrale d'Achat du Transport Public » et désignée CATP.

Les missions de la Centrale d'Achat du Transport Public sont d'acquérir des fournitures ou des services, de passer des marchés publics ou de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à ses adhérents.

Dans le cadre de ses missions statutaires, par un avis d'appel à concurrence adressé le 18 mars 2014 au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne, la CATP a lancé un accord-cadre relatif à l'acquisition de véhicules neufs de différentes catégories pour le transport urbain et interurbain de voyageurs. Ces véhicules sont destinés aux adhérents de la CATP, en leur qualité d'entités adjudicatrices, opérateur de réseaux de transport de bus.

De par son adhésion à la centrale d'achat, la COBAS souhaite acquérir deux nouveaux bus urbains pour renouveler son parc.

Ces nouveaux véhicules permettront d'assurer la continuité du service public des transports sur le territoire de la COBAS.

Aussi, compte tenu des délais de procédure, de mise en concurrence et de fabrication des véhicules, il est sollicité de recourir à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) pour l'acquisition de ces deux véhicules tout équipés pour un montant prévisionnel de 350 000 € TTC qui intègre la rémunération de la CATP à hauteur de 1 % du coût global de l'investissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics notamment son article 26,

VU les statuts de la Centrale d'Achat du Transport Public,

Après avis favorables de la Commission Transports, Déplacements et Intermodalité, et du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Président à prendre toute décision concernant la négociation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des contrats auprès de la Centrale d'Achat du Transport Public, relatifs à l'achat des véhicules de transport urbain, dans la limite d'un montant maximum de 350 000 € TTC ;

- **PRÉVOIR** les crédits correspondants au budget annexe Transports sur l'exercice concerné.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-243300563-20171012-17-221-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX





SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZERSANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

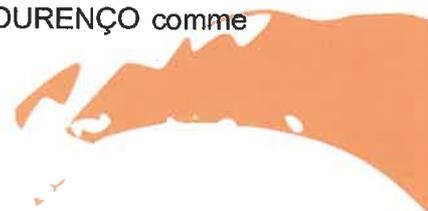
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : François DELUGA

N° 17-222

**PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) DE LA TESTE DE BUCH
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LA LIBÉRATION ET LA RECONSTITUTION
DES BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FERROVIAIRES
SUR UN TERRAIN PROPRIÉTÉ DE SNCF RÉSEAU**

Mes Chers Collègues,

La COBAS a engagé une politique dynamique et structurante autour des aménagements des gares de la COBAS afin qu'elles soient accessibles à tous les usagers, adaptées aux nouveaux modes de transport et intégrées dans leur environnement paysager et architectural.

À ce jour, les quatre communes de la collectivité ont décidé de s'engager dans ces projets.

À ce titre, la COBAS a missionné une étude d'aménagement de la gare en pôle multimodal de la commune de La Teste de Buch avec les cabinets SYSTRA et LS2.

Les différents partenaires sont associés aux réflexions et tout particulièrement SNCF Réseau.

Ce dossier rencontre des difficultés dans son déploiement notamment sur le foncier de SNCF Réseau.

Par conséquent la COBAS a demandé à SNCF Réseau d'intervenir urgemment et de mener une étude portant sur la libération et la reconstitution des bâtiments et installations ferroviaires sur ses terrains.

Indispensable, cette étude devrait permettre au projet du PEM de se réaliser conformément à ces prescriptions.

À cet effet, une convention avec SNCF Réseau est proposée et soumise à votre approbation. Elle a pour objet de définir les conditions particulières de réalisation et de financement de l'étude de faisabilité et d'initialisation à réaliser pour la libération et la reconstitution d'équipements ferroviaires en gare de La Teste de Buch.

Les enjeux sont de libérer ce terrain des bâtiments et installations ferroviaires et de permettre leur reconstitution sur d'autres localisations afin de finaliser sa vente.

Après une réunion de lancement, un bilan des besoins affiné, une analyse des sites et des espaces seront réalisés par SNCF Réseau et le cabinet d'études SYSTRA.

Une fois cette analyse validée par la COBAS, une étude de faisabilité spatiale déclinant 3 ou 4 scénarii sera proposée incluant un schéma d'implantation à l'échelle.

À partir de ce travail, une estimation financière ainsi qu'un calendrier prévisionnel seront étudiés et proposés à la COBAS.

Pour ce faire, la COBAS interviendrait dans le cadre d'un concours financier.

Le montant de la mission est estimé à 15 600 € HT pour le cabinet SYSTRA et 6 000 € HT courants au bénéfice de SNCF Réseau pour la mission de maîtrise d'ouvrage soit un coût global d'environ 21 600 € HT.

Après avis favorables de la Commission Transports, Déplacements et Intermodalité, et du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention jointe et ses annexes portant sur la réalisation d'une étude sur la libération et la reconstitution des bâtiments et installations ferroviaires sur un terrain propriété de SNCF Réseau pour le PEM de La Teste de Buch ;
- **PRÉVOIR** les crédits correspondants au budget principal sur l'exercice concerné ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZERSANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

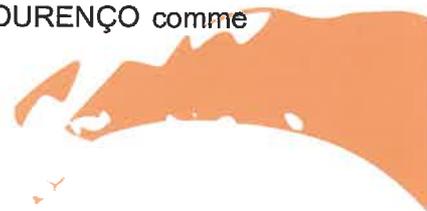
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Patrick MALVAES

N° 17-223

RÉALISATION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) AU TEICH

Mes Chers Collègues,

En 2016, la Cobas a confié au Cabinet SUEZ CONSULTING une mission d'étude pour l'aménagement de la gare du Teich en Pôle d'Échanges Multimodal (PEM).

Il vous est proposé d'approuver le programme en vue de la réalisation de cette opération dont le coût global est estimé à 3 031 310,82 euros TDC (Toutes Dépenses Confondues).

Le scénario choisi (dans le document ci-annexé) permet au pôle d'échanges une organisation comme une station de « tramway » avec un parvis qui va au-delà de la voie ferrée, qui unifie les deux côtés de la gare, avec une promenade urbaine culturelle et arborée.

Le projet retenu va offrir en matière de mobilité :

- Transports en commun :
 - 1 arrêt bus/ navette
- Vélos :
 - des abris et box à vélos sécurisés permettant d'accueillir jusqu'à 90 vélos ainsi que 5 à 10 places en arceaux répartis au Nord et au Sud
- Stationnements :
 - 172 places dont 8 PMR réparties en 3 zones :
 - 46 places au Sud
 - 83 places au Nord-Ouest
 - 43 places au Nord-Est
 - 8 places dépose-minute
 - 2 places pour les voitures électriques
 - 2 places de camping-car

Le planning prévisionnel de l'opération :

- Choix de la maîtrise d'ouvrage déléguée : novembre 2017
- Choix du maître d'œuvre : janvier 2018
- Début des travaux : novembre 2018
- Durée des travaux : 6 à 8 mois
- Fin des travaux : juin 2019.

Par ailleurs, considérant l'importance de cette réalisation qui s'inscrit dans la politique « MOBILITÉS » menée par la COBAS, des aides financières de l'Union Européenne, de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine seront sollicitées.

Après avis favorables de la Commission Transports, Déplacements et Intermodalité, et du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ➔ **APPROUVER** le programme de réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal du Teich joint en annexe ;
- ➔ **SOLLICITER** les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Union Européenne, de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- ➔ **HABILITER** le Président à effectuer toutes les démarches à cet effet.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-243300563-20171012-17-223-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX



COBAS



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

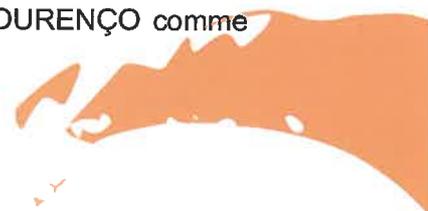
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

N° 17-224

RÉALISATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE SUR LA COMMUNE DU TEICH

Mes Chers Collègues,

Compte tenu du stationnement sauvage régulier de nombreux véhicules constaté le long de la Route Départementale n° 650^{E1} à proximité de l'échangeur autoroutier du Teich A660 / RD 650^{E1} au PR 1+172 sur le territoire de la Commune du Teich, le Département de la Gironde, la Commune du Teich et la COBAS ont convenu de procéder à l'aménagement d'un parking de covoiturage sur un terrain, propriété de la Commune du Teich.

Les travaux à réaliser consistent à aménager un parking de covoiturage de 40 places avec un arrêt de bus accessible notamment aux personnes à mobilité réduite comprenant :

- Terrassements, bordures, chaussées, trottoirs ;
- Signalisation et dispositif de sécurité avec possibilité ultérieure de mettre en place des bornes de charge rapide pour véhicules électriques ;
- et installation d'abris vélos.

Au regard des études, le montant de l'opération du parking de covoiturage est chiffré à 91 664,00 € HT conformément à l'estimation prévisionnelle.

Considérant l'importance de cette réalisation qui s'inscrit dans la politique « MOBILITÉS » menée par la COBAS, le financement de cette opération est assuré par un fonds de concours de la COBAS au Département de la Gironde selon la répartition suivante :

- COBAS : 50 % du montant HT soit 45 832,00 € HT
- Département de la Gironde : 50 % du montant HT soit 45 832,00 € HT

La convention tripartite jointe en annexe fixe les modalités de financement, d'entretien et d'intervention entre les parties.

Après avis favorables de la Commission Transports, Déplacements et Intermodalité, et du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ➔ **APPROUVER** la réalisation d'une aire de covoiturage sur la commune du Teich,
- ➔ **APPROUVER** la convention de financement entre le Département de la Gironde, la commune du Teich et la COBAS,
- ➔ **HABILITER** le Président à signer tout document relatif à ce dossier,

- PRÉVOIR les crédits nécessaires au budget principal sur l'exercice concerné,
- HABILITER le Président à effectuer toutes les démarches prévues à cet effet.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX





SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 12 OCTOBRE 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 12 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BORDEDEBAT Geneviève, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène (jusqu'à la délibération n°17-224), COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory, LAHON-GRIMAUD Loretta, LÉONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIÉ André, PARIS Xavier, REZERSANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BANSARD Sylvie a donné pouvoir à Tony LOURENÇO
BERNARD Eric a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
BOURGOIN Michèle a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX
COEURET Eugène a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU (à partir de la délibération n° 17-225)
DUROUX Annie a donné pouvoir à Xavier PARIS
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
PRADAYROL Pierre a donné pouvoir à Maurice GRANET

ABSENTS EXCUSÉS :

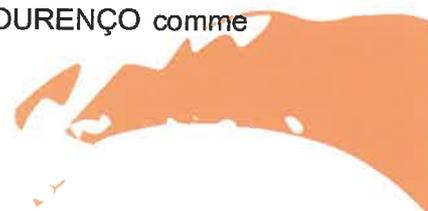
BIEHLER Jean-Bernard
VERGNERES Jean-Claude

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Grégory JOSEPH est désigné comme Secrétaire de Séance et Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint



RAPPORTEUR : Elisabeth REZER-SANDILLON

N° 17-225

**RAPPORT SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – ANNÉE 2016**

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement, la COBAS publie chaque année, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Ce rapport 2016 de Développement Durable s'inscrit dans la culture d'un dialogue citoyen et local mais également dans un contexte général de transparence et d'informations à l'égard des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

De manière formelle, ce rapport fait état de la situation des actions et des politiques de développement durable menées sur l'année 2016 tant du point de vue interne à la collectivité que du point de vue de son territoire, dans l'objectif de garantir un cadre de vie agréable à la population, anticiper au mieux les besoins des générations futures et ainsi contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains.

Ce faisant, il se veut être le reflet de la transversalité des actions engagées ou poursuivies en 2016 par la COBAS, étant entendu que cette innovation paraît indispensable afin de répondre correctement aux enjeux futurs qui nous attendent notamment en matière d'économie, de formation, de protection de l'environnement, d'habitat, de transports, de sports, de culture ou encore de loisirs.

Le rapport de Développement Durable joint en annexe porte sur un bilan des actions conduites au cours de l'année 2016, au titre du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, des politiques publiques, des orientations mises en œuvre par la collectivité sur son territoire et de la gestion du patrimoine.

Après avis favorables de la Commission Gestion des Déchets et Environnement et du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2016 préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires ;
- **AUTORISER** le Président à transmettre la présente délibération accompagnée du rapport aux services de l'Etat.

Madame le Président met aux voix les propositions ci-dessus
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE
Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 13 octobre 2017

LE PRÉSIDENT
Marie-Hélène DES ESGAULX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX

